

---

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La société SOZAYNA HOME, Architecte et Décoratrice d'intérieur, désignée par Madame Amel MICHELETTI, Architecte et Décoratrice d'intérieur est une société proposant des conseils en conception, agencement, home staging et décoration d'intérieur/ d'extérieur aux clients et les accompagne dans la formalisation de leur projet d'aménagement et/ou de transformation d'une ou plusieurs pièces de leur habitation.

Les conditions générales de vente sont à lire attentivement. Elles constituent les éléments du contrat de prestation des services proposés par SOZAYNA HOME.

SOZAYNA HOME se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente.

La commande ne sera prise en compte que lorsque vous aurez accepté ces conditions générales de vente. Tout Client de SOZAYNA HOME reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec SOZAYNA HOME.

Toute signature d'un devis vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions.

### Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations de services proposées par SOZAYNA HOME, Architecte et Décoratrice d'intérieur, dont le siège social est situé à 16 rue de la Marne 31270 CUGNAUX, immatriculée sous le numéro 989 313 614 000 12.

Dans le cadre des présentes CGV, le terme "service" fait référence au(x) service(s) proposés par la société SOZAYNA HOME. En conséquence, toute personne sollicitant les services proposés par la société SOZAYNA HOME emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente dont le client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la signature du devis.

### Article 2 : Prestations

SOZAYNA HOME propose des prestations de service suivantes :

- Conception architecturale (plans techniques, élévations, coupes, etc...)
- Décoration d'intérieur (conseils, choix des matériaux, mobilier, etc...)
- Création de visuels 3D et photoréalistes de vos futurs projets
- Suivi et coordination de chantier dans un périmètre de 50 kms autour de Toulouse
- Home staging (aide à la vente ou location de votre bien sous forme de diagnostic et conseils)

*Le détail des prestations est défini dans le devis personnalisé remis au client.*

SOZAYNA HOME s'attache à vous donner la meilleure représentation possible des coloris, matières et modèles, sans pouvoir en garantir la fidèle reproduction. Les descriptions se réfèrent aux descriptions faites par chacun de nos fournisseurs et prestataires.

SOZAYNA HOME décrit les articles qu'elle propose avec le plus d'exactitude possible. En cas d'erreur de description sur un produit, la responsabilité de SOZAYNA HOME ne saurait être engagée sur ce fait.

Les dessins, coloris et photos illustrent l'ensemble des documentations à titre indicatif et non contractuel, SOZAYNA HOME se réserve le droit de les rectifier en fonction des éléments fournis par les différents fournisseurs et prestataires et ce, sans préavis.

### Article 3 : Devis et Commande

- Toute prestation fait l'objet d'un devis gratuit, valable 1 mois.
- La commande est validée par la signature du devis par le client, précédée de la mention "bon pour accord".
- La signature du devis entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

SOZAYNA HOME s'engage à accepter la commande du client dans les termes des présentes conditions générales de vente. SOZAYNA HOME répond à votre commande sous réserve des stocks disponibles chez nos fournisseurs. Lors de votre commande, SOZAYNA HOME informe le client de la disponibilité des produits qu'il souhaite acquérir. Néanmoins, si en dépit de notre vigilance les produits s'avèrent indisponibles après votre commande, SOZAYNA HOME en informera Le Client dans les plus brefs délais et invitera Le Client à annuler ou modifier sa commande.

En confirmant la commande, Le Client accepte l'intégralité des présentes conditions générales de vente et reconnaît en avoir parfaite connaissance, renonçant de ce fait à prévaloir SOZAYNA HOME de tout document contradictoire, et notamment de ses propres conditions générales d'achat, l'acte d'achat entraînant acceptation de ces conditions générales de vente. Cette confirmation ainsi que l'ensemble des données que SOZAYNA HOME aura enregistré constituera la preuve des transactions.

### Article 4 : Services

L'ensemble des services proposés par l'architecte d'intérieur sont préalablement définis avant une prise de rendez-vous.

#### 4.1 Prestations de conseil

Les prestations de la société SOZAYNA HOME sont des prestations de conseil et d'assistance. Ces prestations peuvent comprendre, selon le besoin du client : réalisation de plans 2D,3D, rendus photoréalistes, perspectives, proposition d'agencement, de conseils, sélection de matériaux, de couleurs, de mobiliers, des choix des prestataires, la préparation de dossier de permis de construire et déclaration de travaux (dans la limite des compétences d'un architecte d'intérieur, surface projet 150m<sup>2</sup> maximum). Les réponses apportées ont seulement pour objet de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériaux, lumière). Elles n'ont en aucun cas valeur de consultation au bureau d'étude.

Une fois la prestation de conseil terminée ou tout autre élément convenu dans le cadre du devis remis au client, celui-ci ne pourra pas opposer à l'architecte d'intérieur des arguments subjectifs (de goût, par exemple) pour justifier le recommencement complet du travail remis ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de l'architecte d'intérieur, des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du client.

#### 4.2 Assistance à la coordination des travaux

S'agissant de l'assistance à la coordination des travaux dans un délai de 50 km autour de Toulouse, les prestations de la société SOZAYNA HOME consistent à mettre en relation son client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration et du bâtiment. Le client contracte directement et librement avec chaque prestataire après s'être assuré de la conformité des produits et services du prestataire par rapport à ses attentes.

## Article 5 : Prix et Paiement

### 5.1 Détails prix

Les conseils en décoration, agencement et conception seront facturés selon le devis établi en fonction du nombre de pièces et de la surface à aménager. Le devis sera envoyé au Client après le premier rendez-vous.

Toutes modifications désirées par le client après acceptation du devis, engendrent le recalcule d'un nouveau devis qui devra être accepté par Ledit Client.

La commission sur les prestations des artisans ou tous corps de métiers avec lesquels SOZAYNA HOME collabore et les produits proposés est de 5 à 10 % sur le prix d'achat généralement constaté à la date d'achat et au lieu d'achat. Ceci constituant la deuxième partie de la rémunération de SOZAYNA HOME.

Les prix indiqués en euros sont réputés hors taxes, sauf mention contraire. SOZAYNA HOME se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, suivant les modifications en fonction de la politique tarifaire des fabricants, grossistes, distributeurs, fournisseurs et prestataires.

SOZAYNA HOME s'engage à appliquer les tarifs en vigueur qui ont été indiqués au Client au moment de la commande. Le devis présenté est valable pour une durée d'un mois à partir de l'envoi ou de la présentation du devis.

Tout déplacement, à la demande du Client ou sur un Chantier est facturé. Une rémunération par kilomètres parcourus est indiquée sur le devis délivré par SOZAYNA HOME.

### 5.2 Détails paiement

- Les prix sont indiqués en euros, hors taxes, car la TVA est non applicable, art.293 B du CGI.
- Acompte de 50 % du montant à l'acceptation du devis.
- Règlement de 30% ou 50 % (selon le type de prestation) ou solde à la remise du dossier final APS (Avant-projet sommaire), APD (Avant-projet définitif), et/ou DCE (Dossier de consultation des entreprises) et sur présentation de la facture.
- Solde à la réception du chantier et sur présentation de la facture, si la maîtrise d'œuvre est engagée.
- La commission de 5 à 10% sur les prestations des artisans et des produits sera facturée à réception des produits.
- Tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard calculées au taux légal en vigueur.

Les prix pratiqués par la société SOZAYNA HOME, proposés sur les devis sont indiqués en euros HT, car la TVA est non applicable, art,293 B du CGI.

Les devis ont une durée de validité d'un mois à compter de leur réception par le Client.

Un échéancier de paiement peut être déterminé sur le devis.

Le client est tenu de respecter son engagement dès présentation de chaque facture. Le devis ne sera considéré comme définitif et validé qu'à partir du moment où celui-ci aura été signé, daté, retourné et accompagné des présentes conditions générales de ventes signées à l'architecte d'intérieur dont le règlement de l'acompte.

## Article 6 : Mode de paiement

### 6.1 Modalités et moyens de paiement

Le Client garantit à SOZAYNA HOME qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement qu'il aura choisi, lors de la signature du devis. Le Client peut alors régler sa commande par :

- Par espèces suite à la signature du devis, en convenant d'un rendez-vous entre SOZAYNA HOME et le Client.
- Par chèque suite à la signature d'un devis. Seuls les chèques libellés en euros à l'ordre de SOZAYNA HOME seront acceptés. L'architecte d'intérieur pourra être amené à demander une photocopie de la pièce d'identité de l'acheteur, ou de refuser un paiement si le nom apparaissant sur le chèque reçu serait différent de celui du client. Le traitement du projet se fera une fois que la banque aura porté le règlement au crédit du compte de la société SOZAYNA HOME.
- Par virement bancaire suite à la signature du devis. Les coordonnées bancaires de la société SOZAYNA HOME seront communiquées sur la facture. Le traitement du projet se fera une fois que la banque aura porté le règlement au crédit du compte de la société SOZAYNA HOME.

Vous pouvez effectuer le règlement par chèque bancaire ou virement bancaire, dès réception de la facture.

### 6.2 Défaut ou retard de paiement

Le défaut de paiement entraîne la déchéance du terme pour toutes les sommes restantes dues et leur exigibilité immédiate. En cas de défaut de paiement, le Client sera mis en contentieux et tous les frais de récupération des sommes dues seront à sa charge. Il sera perçu également, pour frais de recouvrement, une indemnité forfaitaire de 40 Euros. Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement fera l'objet de poursuites judiciaires.

Pour certaines prestations et achats importants, un acompte pourra être exigé. Il fera l'objet d'une facture intermédiaire et sera déduit de la facture globale. L'acompte, généralement de 30 % à 50 %, sera calculé en fonction des usages pratiqués par les différents artisans et commerçants.

Dans le cas où Le Client est en retard dans le paiement du prix, SOZAYNA HOME est en droit de réclamer des intérêts de retard au taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour les prêts à la consommation. Dans le cas où SOZAYNA HOME peut démontrer l'existence d'un dommage dont le montant serait supérieur au montant des intérêts moratoires, du fait du retard du client dans le paiement, SOZAYNA HOME est en droit de demander réparation de ce préjudice.

Afin qu'aucune contestation sur les sommes payées par Le Client ne puisse survenir, SOZAYNA HOME adresse au Client, une confirmation de l'enregistrement de sa commande. Celle-ci fait office de bordereau de vérification de la marchandise au moment de la livraison. Cette confirmation indique les services, les références et le prix des produits commandés ainsi que les frais de livraison liés à la commande.

En cas de dissolution de la société acheteuse, en cas de décès de l'acheteur, de modification apportée à la nature juridique de l'exploitation de celui-ci, de la cessation des paiements, de la liquidation ou de la mise en règlement judiciaire du fond de l'acheteur, de défaut de paiement d'une seule échéance, la société se réserve le droit de refuser toute demande et toute livraisons.

SOZAYNA HOME se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement ou chèque de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement. SOZAYNA HOME se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

#### Article 7 : Délais

- Les délais de réalisation des prestations sont indiqués dans le devis.
- Ces délais sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en cas de circonstances indépendantes de la volonté de SOZAYNA HOME.

#### Article 8 : Obligations du Client

- Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la réalisation des prestations.
- Le client s'engage à respecter les délais de paiement.
- Le client s'engage à obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

#### Article 9 : Droit de rétractation

A compter de la date de la commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un délai de quatorze jours pour faire valoir votre droit de rétractation auprès de SOZAYNA HOME. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant votre intention de vous rétracter, à l'adresse suivante : SOZAYNA HOME / Madame Amel MICHELETTI 16 rue de la Marne 31 270 CUGNAUX. Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les quatorze jours suivant la réception de la lettre. Cette présente disposition ne s'applique qu'aux consommateurs.

#### Article 10 : Propriété Intellectuelle

- Les plans, dessins et autres documents créés par SOZAYNA HOME restent sa propriété exclusive.
- Le client bénéficie d'un droit d'usage de ces documents pour la réalisation de son projet.

SOZAYNA HOME conserve la propriété pleine et entière du concept créatif et de l'image du projet réalisé. De ce fait, le Client devra l'informer de toute publication, tournage, reportage, utilisation de l'image des travaux... Le client autorise SOZAYNA HOME via l'acceptation de ces CGV la prise de photos de son intérieur avant et après la réalisation de la prestation de SOZAYNA HOME à des fins promotionnelles. SOZAYNA HOME pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir. SOZAYNA HOME s'engage à respecter l'anonymat du client. Les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site Web ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives des services proposés par SOZAYNA HOME et non contractuelles.

#### Article 11 : Protection des données

Les informations demandées par SOZAYNA HOME lors de la réalisation de chaque projet peuvent être à tout moment modifiées ou supprimées, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, qui donne un droit d'accès au client, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant.

## Article 12 : Assurance

SOZAYNA HOME a souscrit auprès de BPCE, une assurance responsabilité civile et professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à des Clients, à des prestataires de service ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de son activité de prestataire de services. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande. Le Client devra lui-même s'assurer que les prestataires qu'il aura choisi pour l'exécution des travaux sont assurés dans le cadre de leur activité professionnelle.

## Article 13 : Responsabilité

La société, SOZAYNA HOME n'encourt aucune responsabilité :

- Quant à la réalisation et la mise en œuvre par le client, des préconisations de décoration et d'aménagement fournies par l'architecte d'intérieur
- Pour tous les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées par SOZAYNA HOME et réalisées directement ou indirectement par le client

L'architecte d'intérieur s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son client, conformément au devis établi, en lui faisant part régulièrement de l'avancée de ses réalisations.

### 13.1 Assistance à la coordination des travaux

Lorsque l'architecte d'intérieur intervient sur la coordination des travaux, tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité. L'architecte d'intérieur n'est ni maître d'ouvrage ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. En aucun cas, SOZAYNA HOME n'agit comme architecte. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale, garantie de conformité, vice caché, etc...). En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé. L'architecte d'intérieur recommande à ses clients de souscrire sur les travaux éligibles à une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de SOZAYNA HOME ne saurait être engagée en cas d'inexécution totale ou partielle du contrat conclu par le Client avec le prestataire extérieur.

### 13.2 Prestataire extérieur

Lorsqu'il y a une mise en relation d'un Client avec un prestataire extérieur, le Client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et SOZAYNA HOME n'interfère d'aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant de SOZAYNA HOME. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par SOZAYNA HOME.

SOZAYNA HOME s'engage à une surveillance de l'évolution du chantier et de l'exécution des interventions des entrepreneurs. En cas de dégradation et/ou vol des éléments architecturaux et/ou du mobilier, SOZAYNA HOME se porte en aucun cas responsable, sous la clause de sécurité et de responsabilité préalablement mise en place avec les entrepreneurs.

Lorsque SOZAYNA HOME fournit des plans au client, ces plans n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution des travaux. Ils sont donc transmis à titre indicatif. Le Client doit s'assurer que le prestataire extérieur reprendra le plan et validera les côtes définitives avant l'exécution des

travaux. Chaque artisan doit impérativement reprendre les côtes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage conformément au DUT de sa profession. L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par SOZAYNA HOME ne pourront se substituer en aucun cas aux plans d'exécution techniques (les implantations réseaux divers, plomberie, électricité, fluides divers, etc...) ou tout autre forme de conception nécessaire à la réalisation des travaux préalables aux travaux de décoration intérieure.

En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de SOZAYNA HOME ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait appuyé exclusivement sur les plans établis par SOZAYNA HOME sans avoir pris la précaution de reprendre les cotes et d'effectuer ses propres plans.

- SOZAYNA HOME s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art.
- La responsabilité de SOZAYNA HOME est limitée aux dommages directs causés par sa faute.
- SOZAYNA HOME ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, tels que la perte de profit, la perte de clientèle, etc.
- SOZAYNA HOME souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle.

### 13.3 Cas de force majeur

Les délais d'exécution de la prestation convenus seront respectés sauf cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant l'architecte d'intérieur de son obligation de réaliser la prestation convenue dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie de ses partenaires habituels, la maladie, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève, arrêt des réseaux de télécommunication ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF. Dans de telles circonstances, le designer préviendra le client par écrit, notamment par courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant l'architecte d'intérieur et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat liant le designer et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette réalisation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.

### Article 15 : Livraisons

Sauf disposition contraire, la livraison est faite à l'adresse que Le Client a indiquée lors de sa commande. Les risques sont à la charge du client à compter de la date à laquelle les produits commandés ont quitté les locaux des fournisseurs de SOZAYNA HOME. Les délais de livraison sont indicatifs et dépendent des délais de fabrication de chacun des fournisseurs pour les produits sur commande. Dans le cas où Le Client choisit de régler par chèque bancaire, la commande ne sera traitée qu'à réception de celui-ci et les délais courront en conséquence.

Chaque fournisseur ayant une politique propre en matière de livraison, SOZAYNA HOME s'engage à tenir informé Le Client des conditions particulières de livraison.

Les frais de livraison sont à la charge du Client et sont facturés en supplément du prix de vente des produits (sauf mention contraire). Certains fournisseurs stipulent les prix de livraison France métropolitaine incluse, et toutes taxes comprises, emballage compris, sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande. Cette particularité sera stipulée sur le bon de commande.



Le Client sera toujours informé avant l'enregistrement définitif de la commande des frais de livraison liés à ladite commande. Le paiement sera demandé au client pour le montant total de l'achat, intégrant les prix des produits commandés et les frais de livraison. La confirmation d'accord de paiement de la commande par Le Client implique que ce dernier accepte de payer les frais de livraison afférents. Les frais de livraison ne peuvent constituer une raison valable de remise en cause de la commande après son enregistrement définitif.

Toute anomalie concernant la livraison (avarie, produit manquant par rapport au bon de livraison, colis endommagé, produits cassés) devra être impérativement indiquée sur le bon de livraison sous forme de « réserves manuscrites », accompagnée de la signature du Client. Le Client doit confirmer cette anomalie en adressant au transporteur dans les deux jours ouvrables suivant la date de livraison, un courrier recommandé avec, accusé de réception exposant lesdites réclamations. Les coordonnées du transporteur figureront sur le bon de livraison ou sur la confirmation de commande ou sur la facture. Le Client doit transmettre copie de ce courrier par fax ou par courrier simple ou par e-mail à SOZAYNA HOME.

#### Article 16 : Retours et Remboursement

Tous les produits fournis par SOZAYNA HOME bénéficient de la garantie de retour et/ou de remboursement du fournisseur sauf mentions contraires. Les modalités de retour communiquées par SOZAYNA HOME lors de la commande, seront celles fournies par ses fournisseurs et prestataires.

Si Le Client renvoie un produit au fournisseur, sans en avoir au préalable averti ou expliqué à SOZAYNA HOME la raison, la commission reste acquise à SOZAYNA HOME. Dans le cadre d'une modification du choix du Client en concertation avec SOZAYNA HOME dans les quinze jours suivant la livraison, la commande perçue fera l'objet d'un avoir valable sur une prestation ultérieure.

#### Article 17 : Réserve de Propriété

Les biens livrés demeurent la propriété de SOZAYNA HOME ou celle des fournisseurs jusqu'à ce que Le Client ait rempli toutes ses obligations envers SOZAYNA HOME et notamment jusqu'au paiement intégral du prix, le cas échéant augmenté des intérêts. Cette réserve de propriété ne fait pas obstacle au transfert des risques qui sont à la charge du client à compter de la date à laquelle les produits commandés auront quitté les locaux des fournisseurs conformément aux dispositions de l'article 15.

#### Article 18 : Garantie des vices cachés et responsabilité

Dans l'hypothèse où les produits livrés présentent un vice caché, SOZAYNA HOME choisira d'éliminer ce vice ou remplacer le produit défectueux par un autre. Si SOZAYNA HOME ne désire ni éliminer ce vice ni le remplacer ou elle est dans l'impossibilité de le faire ou ne peut le faire dans les délais en raison d'éléments qui ne dépendent ni de sa volonté, ni de son fait, Le Client pourra, au choix, renvoyer le produit au fournisseur contre remboursement du prix ou demander une réduction du prix de vente. Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur. SOZAYNA HOME décline toute responsabilité dans l'hypothèse où le produit livré ne respecterait pas la législation du pays de livraison, de même, sa responsabilité ne saurait être retenue du fait d'un problème dû au fournisseur, au transporteur ou au monteur. Toutefois SOZAYNA HOME s'engage à trouver une solution amiable entre toutes les parties pour la résolution d'un litige provenant d'un vice caché.

SOZAYNA HOME s'engage à apporter tous les soins en usage dans la profession pour la mise en œuvre du service offert au Client. Sa responsabilité ne pourra pas être retenue en cas de manquement à ses obligations contractuelles du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure tel que, et sans limitation, les catastrophes, grèves, incendies, inondations, défaillance ou panne de matériel, des moyens de transport, de communication ou du fait des agissements du Client. La responsabilité de SOZAYNA HOME ne sera pas engagée en cas de retard dû à une rupture de stock chez le fournisseur ni en cas d'erreur dans la



présentation des produits, les photographies, textes et illustrations représentant les produits. Lesdits supports n'étant pas contractuels.

#### Article 19 : Travaux tous corps d'état (TCE)

Les prestations de SOZAYNA HOME n'incluent pas les travaux TCE. Les commandes de travaux TCE sont passées directement par le Client auprès des entreprises concernées. Les éventuels dommages occasionnés par celles-ci ou les éventuels retards dans leurs délais de livraison ne pourront en aucun cas être imputés à la responsabilité de SOZAYNA HOME.

Toutes les fournitures nécessaires à la réalisation des travaux par les entreprises TCE seront achetées par leur soin et refacturées directement au Client, sauf arrangement contraire en accord avec toutes les parties.

Dans le cadre d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage contracté avec le Client, SOZAYNA HOME assurera la conception seule des fichiers techniques, valant conseil uniquement et sous réserve de validation des entreprises agréées, préalable impératif à toute exécution. Elle déterminera le type de support adéquat à ce genre de réalisations. Toutes les facturations seront directement adressées au Client. SOZAYNA HOME ne peut pas être tenue responsable des travaux des corps de métier intervenant sur le chantier. Chaque équipe présentera ses documents d'assurance et garanties avant le début de sa mission.

Un calendrier estimatif est proposé sur le devis présenté au Client. Dans le cas de travaux, SOZAYNA HOME ne peut en aucun cas être tenue responsable d'éventuels retards de la part des entreprises intervenantes. Chaque artisan est responsable de son respect des délais et du bon déroulement de son intervention. Ces points seront donc vus directement entre le Client et l'artisan au moment de l'acceptation de son devis propre.

#### Article 20 : Productions visuelles.

Par ailleurs, SOZAYNA HOME ne garantit en aucun cas que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Ainsi, le Client est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin et/ou en achetant des échantillons A4. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de SOZAYNA HOME ne saurait être engagée dans l'hypothèse où la teinte retenue ne correspondrait pas exactement au résultat après impression ou visualisation écran.

#### Article 21 : Règlement des Litiges

- Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera soumis aux tribunaux compétents de Toulouse.

#### Article 22 : Droit Applicable

Les présentes conditions générales de vente doivent s'interpréter en fonction des lois françaises.

Par conséquent, si une clause des présentes conditions générales de vente était déclarée invalide, tel jugement n'affecte d'aucune façon les autres clauses qui conserveront leur effet entre les parties.

Tout litige relatif à la relation commerciale existante entre Le Client et SOZAYNA HOME ne pouvant être réglés à l'amiable sera soumis à la compétence du Tribunal de Toulouse.

#### Article 23 : Prise de contact

- Vous pouvez demander un rendez-vous sur Internet via le site [www.sozaynahome.com](http://www.sozaynahome.com), rubrique Contact, par téléphone au 06 31 35 57 41 ou par courriel : [sozaynahome@gmail.com](mailto:sozaynahome@gmail.com)